

il était au pouvoir, et la République désastreuse devenait salubre à ses yeux sans doute, du moment qu'il était au pouvoir. (Reclamations à gauche.)
Toutefois, nos populations apprirent un jour qu'on allait rétablir la monarchie et elles attendirent pleines d'espoir le jour de salut. (Exclamations et rires à gauche.) Quand elles reconnurent que leurs vœux ne pouvaient être réalisés et que, en attendant, on allait créer un régime provisoire, elles furent effrayées de la République et se souvinrent des années de prospérité matérielle qu'elles avaient connues avant la guerre.
Oubliant les désastres, elles s'avancèrent de plus en plus du côté de l'Empire. Nous n'avons jamais rien demandé à l'Empire. (Exclamations à gauche.) La seule faveur que nous lui ayons demandée a été de prendre rang dans l'armée le jour où l'étranger foulerait le sol de la patrie. Quant à moi, j'ai été indigné, malgré cela, quand j'ai entendu dans nos rues ces injures adressées à un pouvoir tombé, à une femme exilée et à un souverain prisonnier de guerre. (Applaudissements sur divers bancs.)
Mais aujourd'hui les partisans de ce gouvernement relèvent latéte et affirment publiquement leurs espérances.
Messieurs, si nous ne voulons point de ces combinaisons chimériques, de ces institutions que l'habileté produit et que le bon sens repousse, c'est qu'elles nous amèneraient, je le répète encore, la République et ensuite l'Empire.
Au milieu des défaillances de mon pays, je suis peut-être plus indulgent pour lui que beaucoup d'autres. Si, en effet, on étudie de sang-froid et avec impartialité les événements successifs de notre histoire contemporaine, il est facile de comprendre l'incertitude et la mobilité des impressions de la nation française.
On croit rêver quand on songe à tant de désastres et qu'on se reporte au jour où l'Assemblée, à Bordeaux, cria : Vengeance! et cherchait une consolation dans la déchéance légale d'un gouvernement qui avait tout perdu. Eh bien, laissez le pays à ses incertitudes et il s'accrochera encore à l'Empire comme le naufrage s'accroche à une épave que la vague pousse sous la main. (Mouvement.)
Il n'y a qu'une barrière contre l'Empire, c'est la monarchie. Si vous faites la République, ce jour-là les bonapartistes pourront dire : l'Empire est fait! et je crois que si un sentiment de pudeur ne retenait pas ceux qui siègent dans l'Assemblée, ils vous aideraient à faire la République. (Exclamations et rires.)
Quand un peuple a été élevé, comme le nôtre, à l'école de la Révolution; quand il a vu les révoltes triomphantes devenir les unes après les autres les gouvernements légaux du pays; quand pendant quatre-vingts ans, on a cherché à étouffer chez lui tout sentiment de respect à la loi, à l'autorité, à la religion, s'il y a une chose qui surprenne, messieurs, c'est ce que ce peuple tienne encore debout. Et, en présence des forces vitales de notre pays, on ne peut pas penser, sans avoir le cœur déchiré, à ce que serait la France si, profitant des réformes de la fin du siècle dernier, elle avait marché sans révolte dans la voie que lui traçait la civilisation chrétienne. (Vifs applaudissements à droite.)
Le roi Louis XVI, avec ses états généraux, avait ouvert cette route de progrès, de paix et de gloire; la Révolution l'a fermée. La Révolution suspend encore aujourd'hui la résurrection de la France. (Rumeurs à gauche. — Oui! oui! Très-bien! à droite.)
On le répète, c'est à la civilisation chrétienne que nous devons les salutaires réformes de la fin du siècle dernier. (Rires ironiques à gauche. — Nouvelle approbation à droite.)
Et l'héritier de nos rois se révolte, comme un homme outragé, quand on lui parle encore d'abus et de privilèges. (Exclamations à gauche. — Applaudissements sur divers bancs à droite.) C'est qu'il veut, il vous l'a dit cent fois, c'est l'égalité devant la loi, c'est la liberté de conscience, c'est le libre accès pour tous... (Rires et bruit à gauche.)
Voix à droite. Oui! oui! C'est vrai! — Très-bien! très-bien!
M. DE CARAYON LA TOUR... c'est le libre accès pour tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux. Ce qu'il veut, c'est le mérite récompensé, c'est la reconnaissance des services rendus au pays... (Nouveaux applaudissements à droite); et, pour mon compte, messieurs, si je suis royaliste, je vous le déclare dans la sincérité de mon âme, c'est que, dans ma conviction, la monarchie seule peut assurer le salut de la France, l'assurer à l'intérieur en sauvegardant et en fortifiant le principe d'autorité, le premier et le plus vivant de tous les principes sociaux. (Très-bien! très-bien! à droite.)
Messieurs, en dehors de la violence dont il ne peut être ici question, l'autorité et le pouvoir s'établissent ou par le droit de l'hérédité ou par le suffrage de tous.
Aujourd'hui c'est le suffrage qui gouverne; mais qu'est-ce que le suffrage? c'est le nombre, le nombre faisant le pouvoir et lui confiant l'autorité. Or, vous le savez, ce que le nombre fait un jour, il le défait le lendemain. (C'est vrai! Très-bien! très-bien! à droite.)
Cependant il vous faut une autorité stable; sans elle toute société périt... (Mouvement d'adhésion à droite.) Or, ni le suffrage ni le nombre ne peuvent vous donner cette stabilité; elle est le privilège exclusif de la monarchie héréditaire. (Nouvelle adhésion à droite. — Rires à gauche.)

M. GÉZANNE. Il faut cependant que le nombre la proclame!
M. DE CARAYON LA TOUR. Seule la monarchie élève l'autorité au-dessus des passions et des convoitises de chacun; seule elle l'entoure du respect qui lui est dû, et l'autorité devient ainsi ce principe auguste et fécond qui fait vivre la société.
Certes, à l'appui de mon opinion, les arguments ne manqueront pas. J'invoquerai l'expérience des siècles, j'invoquerai la grandeur et la gloire de mon pays, j'invoquerai l'histoire de France.
En effet, messieurs, de tout temps les passions humaines ont essayé de secouer le joug du pouvoir, et notre époque, si habile qu'elle soit dans l'ascension des révolutions n'en prétend pas avoir le monopole; la monarchie héréditaire a su pendant des siècles rétablir le calme dans le pays... (Allons donc! et exclamations à gauche), lui permettant ainsi de poursuivre le cours glorieux de ses destinées.
Ainsi donc, d'abord, le respect de l'autorité mise au-dessus des caprices du nombre et des passions de la foule: c'est la première condition du salut de la France; elle suffit à son repos, elle ne suffit pas à sa grandeur. Il lui faut encore des alliances: il faut que la France sorte de son isolement et qu'elle reprenne sa place dans le concert européen. Et pensez-vous que des alliances dépendent de tel ou tel ministre des affaires étrangères... (Sourires à droite), de telle habileté politique, de telle descendantisme outrée? Non, messieurs, elles dépendent d'un gouvernement stable et qui inspire confiance à l'Europe. Consultez nos ambassadeurs dans le monde entier; ils vous diront quelle serait leur autorité, s'ils pouvaient parler au nom du roi de France. (Approbation à droite. — Murmures ironiques à gauche.) Consultez, surtout, les dépêches du grand chancelier de l'empire d'Allemagne. Et ici, messieurs, je m'adresse à votre patriotisme et à vos vœux de Français... (Mouvement divers.)
Quelle est votre impression, je vous le demande, quand vous lisez les lignes suivantes tracées par le prince de Bismarck? (Bruyantes exclamations à gauche.)
Dans une dépêche adressée, le 20 novembre 1872, à M. le comte d'Armin... (Nouvelles exclamations à gauche), faisant allusion à la possibilité d'un rétablissement monarchique en France. M. le prince de Bismarck s'exprime ainsi: (Vives protestations à gauche.)
Plusieurs voix. Lisez! lisez!
D'autres voix. Non! non! — La dépêche est connue, ne lisez pas!
M. DE CARAYON LA TOUR. M. de Bismarck s'exprime ainsi: « On nous prierait alors, d'une façon amicale, de favoriser le développement du jeune germe monarchique... » (Interjections prolongées à gauche) en faisant à la monarchie, au point de vue du paiement et de l'évacuation, des concessions que nous aurions refusées à la République. » (Nouvelles interruptions.)
M. LE MARQUIS DE DAMPIÈRE, se levant et se tournant vers la gauche. La présidence et la direction des débats n'appartiennent pas à ces messieurs, je pense!
M. DE CARAYON LA TOUR. Laissez-moi continuer:
« Nous pourrions, il est vrai, refuser; mais je craindrais que d'autres cabinets, et notamment des cabinets qui nous sont sympathiques, ne nous recommandassent d'une manière plus ou moins pressante d'avoir des regards pour l'élément monarchique en France... » (Assez! assez! à gauche.)
M. LE PRÉSIDENT. Je réclame le silence!
M. DE CARAYON LA TOUR. Et plus loin il dit encore:
« Tant que la France n'a pas d'alliés, nous n'avons rien à craindre d'elle. Tant que les monarchies marchent d'accord, la République ne pourra rien leur faire. » (Assez! assez! à gauche. — Cris: A l'ordre! à droite.) « C'est par cette raison que la République française trouvera très-facilement un allié parmi les Etats monarchiques... »
Voix à gauche. C'est inconvenant! — Assez! assez!
M. DE GAVARDIE. Nous demandons formellement la lecture!
M. DE CARAYON LA TOUR. Messieurs, je ne prolongerai pas la lecture de ces documents; il suffit d'être Français pour en comprendre l'importance. (Bruyantes interruptions à gauche.)
M. EDUARD LOCKROY, au milieu du bruit. Quand on est Français, on ne la commence pas!
M. LE PRÉSIDENT. Veuillez respecter la liberté de l'orateur qui est à la tribune.
M. DE CARAYON LA TOUR. J'en dénirai les conséquences suivantes: Si nous revenions à nos traditions nationales, si nous rétablissions la monarchie... (Recrudescence d'interruptions et de bruit à gauche.)
M. RAOUX DUVAL, de sa place. Quand un orateur s'exprime avec la loyauté de conviction qui distingue M. de Carayon La Tour et qu'il est écouté en silence par les neuf dixièmes de l'Assemblée, il est intolérable qu'une trentaine de membres persistent à faire violence à leurs collègues en couvrant sa voix de leurs clamours.
M. SCHLICKER. Nous ne voulons pas laisser la parole à M. de Bismarck.
M. RAOUX DUVAL. Je revendique notre droit d'entendre mon honorable ami M. de Carayon La Tour, dont le patriotisme et le caractère garantissent la convenance de langage. (Nouvelles exclamations à gauche.)
M. LE PRÉSIDENT. Je réclame de nouveau le silence. Je rappellerai à l'ordre

ceux qui troubleront encore la discussion par leurs interruptions.
M. DE CARAYON LA TOUR. Messieurs, si nous revenons à nos traditions nationales, si nous rétablissions la monarchie, la France... (Bruit et mouvement d'impatience à gauche.)
A droite. Laissez donc parler l'orateur.
M. DE CARAYON LA TOUR... La France, dont la prospérité est indispensable à l'Europe, aurait des alliances, et quand un grand pays comme le nôtre a des alliances, il n'a plus à craindre les effets de la guerre. Le respect de la justice s'impose à tous les peuples; les droits des uns sont sauvegardés par les intérêts des autres; l'équilibre se rétablit et la paix est assurée. (Applaudissements à droite.)
Je m'arrête, messieurs. Je crois avoir justifié nos opinions royalistes. Nous aimons trop notre pays pour renoncer jamais au rétablissement de la monarchie. Nous ne contribuons donc pas à une institution qui lui ferait la porte ou qui retarderait son avènement, et, jusqu'au dernier jour, nous conserverons l'espoir que cette Assemblée, qui a rendu déjà de si grands services à la France, complètera son œuvre en rappelant le roi. (Applaudissements à droite.)
En attendant, messieurs, cette heure de salut qui appartient à Dieu, nous donnerons à M. le maréchal de MacMahon toutes les lois qui lui seront nécessaires pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans le pays.
(L'orateur, en descendant de la tribune, est vivement applaudi et félicité par un grand nombre de ses collègues.)
ASSEMBLÉE NATIONALE
Président: M. BUFFET.
Séance du 22 Janvier 1875
La séance est ouverte à 2 h. 30.
Après l'adoption du procès-verbal, l'Assemblée reprend la 1^{re} délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics.
M. de Meaux prend la parole et félicite M. Carayon-Latour sur ses sentiments profondément conservateurs et anti-républicains.
Il déclare regretter et espérer que regrette et espère M. de Carayon-Latour, mais il ajoute qu'il est arrivé à une conclusion contraire à celle de ce député.
M. de Meaux rétracte ensuite en peu de mots les résultats funestes de l'administration de M. Thiers, qui n'a pas été à la hauteur du rôle qui lui avait été assigné.
L'orateur dit que l'organisation des pouvoirs du maréchal est une mesure de salut indispensable pour assurer le présent et préserver l'avenir, en présence de l'impossibilité momentanée dans laquelle l'Assemblée se trouve de rétablir la monarchie.
M. le vicomte de Meaux termine en disant qu'il faut compléter dans toute la limite du possible l'œuvre du 20 novembre.
M. Lucien Brun déclare que ses amis et lui ne manquent pas à leur parole en ne votant pas le projet de la commission.
Il ajoute que ceux qui ont voté contre la loi du 20 novembre ne sont emparés de quelques jours après pour la tourner contre les partisans de la monarchie légitime.
M. le comte de Broglie se lève et dit qu'il a complétement le mot de proposition par lequel se terminait le projet de loi sur les institutions.
Il émet l'opinion que les lois constitutionnelles ne seront pas votées et que la création d'une seconde Chambre est une inutilité dangereuse.
L'orateur déclare que la France doit en revenir à une monarchie populaire fondée sur des institutions librement consenties par le roi et par la nation.
Il supplie l'Assemblée de ne pas passer à une deuxième lecture du projet.
M. Buffet est remplacé au fauteuil de la présidence par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, vice-président.
M. le duc de Broglie adjure l'Assemblée de ne pas céder aux instances de ceux qui lui conseillent de ne point passer à la deuxième lecture du projet.
MM. Du Temple et Béranger se présentent à la tribune.
Le duc de Broglie est demandé.
M. Raoul Duval parle contre la cloture, qui n'est pas oratoire.
M. le général Du Temple reproche à M. le duc de Broglie d'avoir usé d'un procédé peu généreux en faisant voter aux membres de la droite la loi du 20 novembre et à M. le duc Decezes d'avoir manqué à ses promesses solennelles.
Le président invite deux fois M. du Temple à retirer ses paroles en lui disant que, dans le cas contraire, il le rappellera à l'ordre.
Le général Du Temple déclare qu'il ne peut retirer ses paroles.
Il ajoute, au milieu des interruptions, qu'il ne violera pas les lois constitutionnelles.
M. Béranger répond à l'assertion de plusieurs orateurs, déclare que le parti conservateur n'a pas été trahi par M. Thiers.
Il ajoute que la France considère M. Thiers comme son plus grand citoyen.
L'orateur émet l'opinion que le septennat doit être une institution sérieuse et capable de vivre, et non pas un régime provisoire.
Il conclut en prononçant contre le projet de M. de Ventavon, et en déclarant que lui et ses amis voteront une deuxième fois la loi.
M. de Chabaud-Latour, ministre de l'Intérieur, déclare que le ministère accomplira jusqu'au bout la mission qu'il a acceptée, quel que puisse être le sort.
Le ministre demande, au nom du gouvernement, que l'Assemblée passe à une deuxième lecture.
M. Jules Favre prend acte de la déclaration du ministre de l'Intérieur pour constater que le ministère actuel n'a plus l'autorité nécessaire pour intervenir efficacement dans le débat.
L'orateur ajoute que le pays n'attend pas une loi provisoire et crée en faveur d'une individualité.
M. Jules Favre déclare que les auteurs de la loi du 20 novembre doivent accepter la situation qu'ils se sont faite par leur vote.
Il rappelle la résolution du corps législatif qui déclarait, au 4 septembre, le pouvoir vacant et instituait un gouvernement de la défense nationale, sous la condition de convoquer une constituante lorsque les circonstances le permettraient.
L'orateur mentionne la chute de M. Thiers, et déclare à cette occasion que M. de Carayon-Latour a manqué de respect envers un noble vaincu, en mettant en doute la loyauté de l'ancien président de la République.
M. Jules Favre reproche ensuite au parti républicain d'avoir accepté, pour renverser M. Thiers, le concours de ceux que ce parti a appelés les ennemis du pays.
M. Jules Favre poursuit son discours amical et finit par un discours en faveur du roi.
M. Baragnon proteste contre les assertions historiques de M. Jules Favre. Nous n'avons pris aucun engagement envers la République, dit-il, nous nous sommes engagés simplement à voter les lois constitutionnelles.
M. Bocher répond vivement aux attaques de M. Jules Favre contre la monarchie, dit que les faits le justifient et que le 21 janvier, il rap-

pelle que la République est trois fois sortie de la sédition.
L'Assemblée décide par 537 voix contre 148 qu'elle passera à une deuxième délibération du projet.
M. Lestourgie demande, à la suite du discours de M. Jules Favre, que les rapports de la commission d'enquête sur le 4 septembre soient mis à l'ordre du jour.
La gauche appuie cette demande.
Les rapports seront mis en discussion à la suite des lois constitutionnelles.
L'Assemblée s'ajourne à lundi pour discuter en première délibération le projet du septennat.
La séance est levée.
LETTRES DE PARIS
Correspondance particulière du Journal de Roubaix
Paris, jeudi 22 janvier.
La première séance consacrée à la discussion des lois constitutionnelles a été relativement calme. Vous en connaissez les détails par le compte-rendu analytique. M. de Ventavon est venu défendre le Ventavon, il ne pouvait faire autrement: l'honneur ou la charge lui en revenait de droit en qualité de rapporteur. Il s'en est acquitté avec conscience, mais sans provoquer de vifs mouvements dans l'Assemblée, pour qu'on eût le rapport et que ce rapport eût été comble le lever du rideau qui précède le drame. M. Le Noë et M. de Lacombe, qui ont parlé contre et pour les lois constitutionnelles n'ont également produit qu'un médiocre effet; tous les honneurs de la séance ont été pour M. de Carayon-Latour, qui a porté la parole au nom des légitimistes.
On peut ne pas partager les opinions du député de la Gironde, mais on ne peut s'empêcher de rendre hommage à son caractère et à la fermeté de ses convictions; je ne dirai pas que son discours soit celui d'un grand orateur: la forme apu en certains passages être défectueuse, mais assurément c'est là le langage d'un honnête homme.
M. de Carayon-Latour s'est fait l'organisateur des griefs du parti légitimiste contre M. Thiers. Il a rappelé ces paroles du chef du pouvoir exécutif prononcées solennellement à Bordeaux: « Je jure devant mon pays et devant l'histoire de ne trahir aucun parti et de ne préparer aucune solution à votre usure. » Il a rappelé les paroles prononcées plus tard à Versailles par M. Thiers, qui reconnaissait avoir pris des engagements personnels vis-à-vis des républicains.
La gauche ne pouvait manquer de protester contre ce que dit l'orateur légitimiste à propos de l'impatience avec laquelle la nation, vers la fin de 1873, attendait la restauration de la monarchie. On a surtout remarqué l'insistance avec laquelle il a caractérisé la visite faite par le comte de Paris au comte de Chambord: il a eu soin de ne pas évoquer en doute la validité et la perpétuité de l'engagement pris par le chef de la branche d'Orléans à l'égard du chef de la maison de Bourbon.
En somme cette séance n'a présenté aucun de ces incidents que l'on pouvait redouter; elle a produit même un heureux effet, car il est arrivé pour bon nombre de députés ce qui arrive souvent dans une bataille, retrouvent leur sang-froid au milieu de l'action. Nous ne disons pas que les passions sont calmées, car nous le croyons toujours aussi vivaces; mais la lutte est commencée, les positions des partis vont se dessiner, et peu à peu, grâce au développement du débat, les conservateurs vont se reconnaître et surtout reconnaître leurs ennemis. C'est là ce qui nous rassure.
Ainsi raisonnent nos spéculateurs de la bourse, sans doute, car le marché s'est ouvert avec une forte reprise sur les derniers cours d'hier. On avait une telle peur de voir la République proclamée hier que la tournure de la discussion a immédiatement ranimé la confiance. C'est qu'à la bourse on ne fait pas de sentiment, on fait des affaires.
On ne doute pas que M. Thiers, mis directement en cause par M. de Carayon-Latour, doit prononcer un grand discours dans lequel l'ancien ennemi de la République, le parlementariste si dédaigné de la « vile multitude » essaiera de démontrer la nécessité de proclamer et d'organiser la République.
Ce discours sera un événement, surtout après tous les bruits qui ont couru ces jours-ci sur la démission éventuelle du maréchal, bruit qui, la source, le doute n'est pas permis, remonte à l'hôtel Bagration.
Aujourd'hui le temps est magnifique, il y a une affluence de curieux à la gare St-Lazare, et beaucoup de gens qui savent bien qu'ils ne pourront pénétrer dans la salle des séances partent néanmoins pour Versailles afin d'avoir plus tôt des nouvelles. La plupart des journaux ont doublé leur service de reporters.
Il y a eu encore ce matin conseil des ministres à l'Élysée.
Le Journal des Débats, avec une naïveté surprenante, demande que le gouvernement démentisse les bruits de démission du maréchal qui ont couru.
Hier matin, le conseil a délibéré sur la question de savoir si un nouveau message serait envoyé à l'Assemblée ou si les ministres feraient une déclaration au nom du gouvernement. Il a été décidé que le gouvernement n'interviendrait pas et attendrait la décision de l'Assemblée avant de prendre lui-même une décision. Aujourd'hui on s'est borné à s'entretenir de la séance d'hier. On dit que le maréchal peu satisfait de la longueur présumée de ces débats.
Vous connaissez ce petit jeu de société qui consiste à faire répéter par des assistants les mots suivants:
Chat vit rot
Rot tenta chat
Chat mit patte à rot
Rot trop chaud brûla patte à chat
Chat quitta rot.
Essayez de prononcer tout cela d'une haleine, vous verrez quelle cacophonie cela produit, et l'on n'y peut rien comprendre. On me dit que ce petit jeu a été hier joué à Versailles. Un député de la droite s'approche de M. d'Audiffret-Pasquier et lui dit avec volubilité ces cinq petites lignes.
— Quel charabia, dit le noble duc, me parlez-vous là?
— C'est un apologue, répondit l'honorable. Et il se mit à répéter lentement ce qu'il venait de débiter.
— J'avoue que je ne comprends pas, reprit l'aspirant ministre.
— Eh bien, dit notre honorable, le chat, c'est vous; le rot, c'est la République. Prenez-garde de vous brûler, mon cher duc.
Cinq heures. — On dit que M. Thiers ne parlera pas aujourd'hui: on annonce en revanche un long discours de son ami Jules Favre.
Le tribunal vient de se déclarer incompétent dans l'affaire intentée au Pays par le général de Wimpffen.

BULLETIN ÉCONOMIQUE
La situation des affaires A ROUBAIX-TOURCOING.
Roubaix, 23 janvier 1875.
Tissus. — Il ne s'est manifesté cette semaine aucun changement en fabrique. Les acheteurs ont encore été assez nombreux; ils se montrent bien disposés à acheter, sans dépasser cependant les limites que la prudence exige, en présence des discussions actuelles de l'Assemblée et de l'incertitude des événements politiques. Ne trouvant pas de disponible, dans les articles fantaisie demandés pour la saison, ils sont obligés de commissioner et achètent dans le stock de fantaisies d'été courantes, stock de peu d'importance.
Les tissus mélangés avec soie sont très demandés pour l'exportation, surtout par l'Italie. Ce pays augmente considérablement son chiffre avec Roubaix. Les reprs et cretonnes moulinées sont toujours en faveur. — Cet article est depuis longtemps entré dans la consommation générale. — Les perfectionnements qu'on y a apportés le rendent aujourd'hui sans rival sur le marché. — Les qualités ordinaires varient de 60 à 70 centimes. — Les bonnes sortes, de 80 c. à 1 fr. 10 et les supérieures vont jusqu'à 1 fr. 75 par gradation de 10 à 15 centimes.
Depuis deux mois il se fait beaucoup de cretonnes moulinées à rayures et à carreaux nouveaux, de 60 à 70 centimes. Leur bas prix en a de suite assuré le succès.
La vente des lainages écarés est par continuation assez calme. — Il faut dire aussi que nous sommes tout à fait en morte saison pour cet article.
Nos fabricants s'occupent déjà de créer quelques genres nouveaux pour finir la saison d'été. Nous ne commentons pas l'indiscrétion de préciser ici les innovations introduites dans les dessins — car nous savons que les fabricants étrangers sont à la piste de nos nouveautés pour établir des similaires en concurrence avec nos produits.
Laines. — On attend impatiemment le résultat des premières enchères de février à Londres. L'Australie, qui a fourni 100,000 b. de plus l'année dernière, annonce pour cette année encore 100,000 b. de plus qu'en 1874.
La vente des peignés reste difficile, sans changement à signaler. En revanche, quelques maisons ont opéré à Anvers et à Ilavre en laines de nouvelle tonde de La Plata, à prix très soutenus.
La position de la laine fine tend à s'améliorer. Il s'est fait quelques ventes, et comme le peignage produit peu, le stock diminue de jour en jour, nos détenteurs sont plus fermes dans leurs prétentions.
Les achats que nous signalons plus haut, continueront avec les arrivages; ils devront peu à peu améliorer la position du peignage qui, pour le moment, est encore bien languissant.
Cotons. — La hausse sur les cotons bruts a fait de grands progrès pendant la semaine qui vient de s'écouler; mais, rien ne prouve qu'elle continuera. Aussi la filature se tient-elle sur la réserve, en attendant que le chiffre de la récolte aux Etats-Unis soit bien établi.
Filature de coton. — Les cotons filés ont été plus demandés depuis la hausse de la matière brute, sans pourtant amener le moindre changement dans les prix pratiqués pour les n^{os} 40, 30 et au-dessus. Les genres de Rouen, n^{os} 14, 16, 20, 24 et 30 sont toujours recherchés à pleins prix.
Soies et Chappes. Les organins sont très fermes avec tendance à la hausse. Paris a traité quelques affaires chappe qualité supérieure aux prix demandés par la filature.
Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE
On vient d'afficher l'arrêté suivant:
Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur, Vu le décret du 6 octobre 1869 et la loi du 3 mars 1840; Vu la loi du 21 décembre 1871 sur l'élection des Membres des Tribunaux de Commerce; Vu la circulaire de M. le Ministre de la Justice, du 5 janvier 1872; Vu la loi du 5 décembre 1872; Vu l'article 623 du Code de Commerce; Vu la liste des commerçants patentés

appelés à prendre part à l'élection.
Membres du Tribunal de Commerce de Roubaix, té après révision, par la Commission spéciale instituée à cet effet:
Vu notre arrêté du 17 décembre dernier, qui a fixé au 23 du même mois l'élection pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Roubaix en 1874;
Vu les procès-verbaux des opérations; Attendu que par suite de la nomination à la présidence de M. Achille Vernier, il y a lieu de procéder à une élection complémentaire pour pourvoir à son remplacement comme juge;
Considérant qu'il y a lieu également de prévoir l'élection d'un juge-suppléant.
ARRÊTONS:
Art 1^{er}. — Les commerçants patentés désignés sur la liste mentionnée ci-dessus, sont convoqués le samedi 6 février 1875, au Tribunal de Commerce de Roubaix, pour concourir sous la présidence du Maire de cette ville à la nomination d'un juge, en remplacement de M. Achille Vernier, nommé président et, s'il y a lieu, à celle d'un juge suppléant.
Le scrutin pour l'élection du juge sera ouvert de neuf heures du matin à onze heures, celui pour l'élection du juge suppléant commencera à onze heures et durera également deux heures.
Le président de l'Assemblée devra s'ajouter quatre assesseurs, qui seront également les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.
Art 2. Les dispositions des articles 3, 5, 6 et 7 de notre arrêté sus-visé du 19 décembre 1874, seront appliquées.
Art 3. — Dans le cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire, il aurait lieu le samedi suivant au même lieu et aux mêmes heures, à la majorité relative.
Art 4. — Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du ressort du tribunal de commerce de Roubaix.
Un exemplaire de cet arrêté ainsi que la liste des commerçants patentés électeurs seront exposés sur le bureau de l'Assemblée.
Lille, le 20 janvier 1875.
Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, BARON LE GUAY.
Le Journal Officiel n'est pas arrivé aujourd'hui à Roubaix.
La Commission départementale instituée en exécution des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1871, se réunira à la Préfecture le mardi 26 janvier à 1 heure, et demie de l'après-midi.

Une enquête vient d'être ouverte sur l'établissement d'une ligne ferrée entre Lille et Lannoy. D'après le Progrès paysan, cette ligne prend son origine à la nouvelle gare projetée près la porte de Béthune, au sortir de laquelle elle traversera le boulevard de Lorraine; puis, s'infléchissant à gauche, coupe le bastion 210, franchit, au moyen d'un pont métallique, le fossé de la place, et vient au-delà du passage établi sur la route de Cambrai installer la gare des marchandises dans une situation à peu près normale à cette rue; puis, le tracé infléchit de nouveau, de manière à contourner les fortifications, passe à niveau la route de Béthune, et vient se souder à la ligne de Lille à Valenciennes à 600 mètres de la gare de la porte des Postes.
A partir de là, le tracé devient commun aux deux lignes jusqu'à la traversée du Sentier des Malades, à 500 mètres de la station de la porte d'Arras.
A ce point, pendant que la ligne de Lille à Béthune se dirige sur la gare de Fives, celle de Lannoy se prolonge en ligne droite sur une longueur de un kilomètre, coupe la ligne Lille à Paris au moyen d'un viaduc, et va se souder à la ligne de Lille à Valenciennes, en avant du passage à niveau qui dessert le chemin de Ronchin à Lesennes.
En cet endroit, sera établie la gare de Lesennes commune aux deux lignes.
A la sortie de la gare, le tracé de Lannoy fait une courbe, puis se dirige en ligne droite vers la station d'Ascq qui devient également commune au chemin qui nous occupé et à celui de Lille à Tournai.
Il marche parallèlement à cette voie sur une longueur de 800 mètres, puis se raccorde près du Forest avec la ligne de Somain à Tourcoing jusqu'à Lannoy en passant sur le territoire d'Heim, c'est-à-dire sur une longueur de près de 4 kilomètres.
Le développement total de cette ligne à partir de la gare intérieure de Lille est de dix-sept kilomètres.
C'est M. A. Thomas qui présidera le grand concours international des sociétés chorales, musique d'harmonie et fanfares, qui aura lieu à Amiens le 30 mai prochain.
Hier, a été remis entre les mains de la gendarmerie belge, par la police de notre ville, un nommé J.-Bte Decatois, contre lequel avait été décerné un décret d'extradition.
Alphonse Marion, expulsé de France depuis 2 ans, a voulu revoir Roubaix. Sa visite a été de bien courte durée, car